

# BULLETIN D'INFORMATION

## PRINTEMPS-ETE 2021



En 63 ans Raymond aura été successivement arrière-petit-fils, petit-fils, fils, “frère de ses 3 frères” Jean-Marie, Alain († 2016), Bernard (†2018), ces 2 derniers douloureusement partis trop tôt dès la soixantaine. Il était aussi mari, père et papi à son tour, autant de statuts familiaux hérités et volontaires, tous sous le sceau indéfectible du bonheur qu’il a généré, de l’affection et de l’amour qu’il a toujours donnés.

Raymond, ce n’est pas que l’engagement familial et professionnel, tant les amis et la vie associative ont été essentiels pour lui. Dire qu’il a été président du comité des fêtes, qu’il a été l’une des chevilles ouvrières du Marché de Saint-Jean, qu’il a été trésorier de la société de chasse, sa passion, qu’il a été un adepte de la Boule comme fervent serviteur de l’ASD ne sont

que preuves si besoin est de son engagement.

Il était donc on ne peut plus logique que Raymond Alrivie soit élu lors des dernières élections municipales. Conseiller municipal délégué, il était en charge des bâtiments communaux, appartenait à plusieurs commissions municipales et communautaires dont la commission des finances, de sécurité, du développement durable (CABB), de la fédération d’électrification, du Sirtom et du syndicat intercommunal d’aménagement de la Vézère.

A l’équipe municipale, au milieu associatif, comme à chacun de nous, il manquera grandement. Au-revoir Raymond.

### Décisions du conseil municipal du 17 février 2021

**Présents:** Mmes et MM ALRIVIE, BERNARDIE, BEYNET, CHABOT, GODART, MARGERIT, MARTY, MERAUD, OVTCHARENKO, PEJOINE-MAGNAUDET, POIRIER, POMPIER et RAYNAL.

**Absents excusés :** MM ALRIVIE (pouvoir à M MARGERIT) et GALLAND

**Secrétaire de Séance :** M BEYNET

\*\*\*\*\*

### **Approbation du compte rendu des conseils municipaux du 18 décembre 2020.**

#### Délibérations :

##### **Cartes d’adjoints**

Après l’initiative de l’ADM19 de gérer et financer l’édition de la carte de maire et afin de répondre à une demande, Monsieur le maire propose que le financement de 4 cartes de maire adjoint soit pris en charge par la collectivité, le montant de la dépense s’élevant à 40€. / Adopté à l’unanimité.

##### **Opération promotionnelle lotissement**

Il est proposé de renouveler l’opération promotionnelle avec une réduction de 30 % du prix sur deux lots au choix sur l’ensemble du lotissement. Cette opération débutera le 1er mars 2021 pour une durée d’un an.

Monsieur le maire propose, afin de maximiser les offres, de déposer cette offre en agence, sans exclusivité.

Il est entendu que :

- L’opération soit close à échéance ou dès la vente effective des deux lots.
- Les candidats seront inscrits sur un registre, par ordre d’arrivée, dès le 1er jour de l’opération.
- L’inscription devra être concrétisée par la signature d’un compromis de vente dans un délai de 30 jours suivant la date d’inscription.
- Le candidat dont le compromis n’aura pas été signé dans les délais ne pourra plus bénéficier de cette offre.
- En cas de désistement, le choix du prochain sera fait par ordre de liste. / Adopté à l’unanimité.

##### **Choix entreprise vérification des installations électrique et gaz**

Suite à échéance du contrat précédent, monsieur le maire informe le conseil municipal qu’une consultation a été lancée sur 3 entreprises (Apave, Dekra et Véritas) et que, en regard des réponses obtenues, il est proposé de retenir Apave pour un montant annuel de 462,00€ TTC. Ce contrat prendra effet à compter du 1er mars 2021 et pour une durée de 3 ans. / Adopté à l’unanimité.

## Choix entreprise marché copieurs

Suite à échéance du contrat précédent, monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une consultation a été lancée, nous avons reçu 4 propositions de spécialistes en ce domaine.

Après examen des offres, il est proposé de retenir l'entreprise AEL, pour un montant de loyer mensuel de 51,96€ HT. Ce contrat est établi pour une durée de 63 mois à compter du 1er avril 2021. / Adopté à l'unanimité.

## Eclairage public basse consommation

Les lampes « led » sont bien moins énergivores que celles à sodium et sont également bien plus directionnelles, ce qui limite la pollution lumineuse.

Monsieur le maire propose de passer l'ensemble de l'éclairage public, soit 135 points lumineux, en basse consommation type «led». Une étude a été réalisée par la FDEE19 ; le montant du projet s'élève à 102885,29€ TTC, la part de la collectivité serait de 42 868,87 € le reste étant financé par la FDEE19 (50%)

Il est proposé de réaliser cette opération sur 3 ans de 2021 à 2023.

- 2021 : Lafarge-La Francie-Le bourg soit 18 925,90 €

- 2022 : Confolens-Lacoste-Le Mas-La Geneste-Le Bourguet-La Sénéchale soit 11 955,50 €

- 2023 : La Vaurie-La Jubertie-Le Bourret- Taurisson-Claredent-La Font Grande-Le Bouyssou : 11987,60 €.

Après délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition énoncée ci-dessus et de solliciter la participation de la FDEE19.



## Equipement "école numérique" 2021

Nous avons bénéficié en 2013 d'une aide DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour l'achat de 2 tableaux blancs interactifs (TBI). Ces équipements étant aujourd'hui obsolètes, il convient de les renouveler.

Il est proposé d'acquérir deux VPI, un par classe, pour un montant total de 4060,00 € HT.

Après délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition d'acquisition de deux VPI et de demander les subventions à l'Etat à hauteur de 50%.



## Travaux d'entretien et de mises aux normes de l'église

Monsieur le maire rappelle que notre église nécessite des travaux d'entretien, de mises aux normes ainsi que de mise en sécurité.

- Le chauffage : les radiants actuels datent d'une quarantaine d'années et ne sont plus conformes.

- La partie électrique liée au fonctionnement des cloches est lui aussi vétuste et risque d'engendrer des départs d'incendie.

- Le plancher de la chapelle nord « de la Vierge » ainsi que la tribune sont vermoulus avec un risque avéré de rupture pour les utilisateurs.

- La toiture nécessite un entretien, ce pour pallier tant aux dégradations de la bâtisse dues à l'eau qu'aux risques potentiels pour les personnes.

Montant estimatif de l'opération : 45 819€ HT réparti comme ci-dessous :

- 2021 : cloches, mise aux normes moteur et commandes : 2935 € HT

- 2021 : entretien toiture en ardoise de pays 2 880 € HT

- 2022 : chauffage mise aux normes : Gaz 23 090 € + 1 729€ HT lustres et éclairage

- 2023 : restauration plancher, tribune et escalier : 15 185 € HT

Monsieur le maire précise que nous pourrions bénéficier d'aides de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), de la région, du conseil départemental, de l'Agglo de Brive (FST) et propose de réaliser cette opération suivant le calendrier ci-dessus. / Adopté à l'unanimité.

## Prix repas pour personnel cantine scolaire

Monsieur le maire propose au conseil municipal décide de fixer un prix de repas pour les agents de la cantine scolaire durant l'année scolaire 2020/2021.

Après délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le prix du repas à 4,95 € révisable en fonction des coûts et applicable au 1<sup>er</sup> mars 2021.

## Avenant Contrat enfance Jeunesse 2016-2019

Monsieur le maire rappelle le Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019 (CEJ) est arrivé à son échéance. Compte tenu de la crise sanitaire, il n'y a pas eu d'établissement d'un nouveau contrat.

La CAF nous propose de signer un avenant sur la reconduction de la convention 2016-2019 pour une année supplémentaire (2020). / Adopté à l'unanimité.

## **Renouvellement adhésion CAUE année 2021**

Le maire rappelle que la commune travaille régulièrement avec le service départemental de Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de Corrèze. Il est proposé au conseil de renouveler notre adhésion et de s'acquitter de la cotisation annuelle d'un montant fixé pour 2021 à 180 €. / Adopté à l'unanimité

## **Modification des statuts de la FDEE 19**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que par délibération en date du 4 février 2021, le comité syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et de l'Energie de Corrèze (FDEE 19) a adopté de nouveaux statuts avec pour principales dispositions la composition du comité syndical et des collèges électoraux de secteurs, le quorum, les dépenses et le recours à l'emprunt.

L'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions est prévue pour le 17 mai 2021.

Après délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les modifications des statuts de la FDEE 19 et d'approuver les nouveaux statuts de la FDEE 19 annexés à la présente délibération.

## **Décisions du conseil municipal du 7 avril 2021**

**Présents:** Mmes et MM ALRIVIE, BERNARDIE, BEYNET, CHABOT, GODART, MARGERIT, MARTY, MERAUD, OVTCHARENKO, PEJOINE-MAGNAUDET, POMPIER et RAYNAL.

**Absente excusée :** Mme POIRIER

**Secrétaire de Séance :** M MARTY

\*\*\*\*\*

## **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 février 2021.**

### **Délibérations :**

#### **Approbation du compte administratif 2020**

Fonctionnement : excédent de 465 861,66 € / Investissement : déficit de 72 045,56 €

Soit un total excédentaire de 465 861,66 € / Approuvé à l'unanimité

#### **Approbation du compte de gestion 2020 du budget commune**

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2020 à l'unanimité.

#### **Approbation du compte administratif 2020 du lotissement**

Investissement : déficit de 216 806,19 €

Soit un total déficitaire de 216 806,19 € / Approuvé à l'unanimité

#### **Approbation du compte de gestion 2020 du budget lotissement**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

#### **Pour info : Il reste à ce jour 4 lots à vendre sur le lotissement.**

**Affectation des résultats des comptes administratifs :** Approuvé à l'unanimité

#### **Vote des subventions aux associations 2021**

Mrs BEYNET, ALRIVIE et MARTY, respectivement président et trésoriers d'associations, ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, l'attribution de subventions pour un montant de **2567,60€** inscrit à l'article 6574 du BP 2021 et réparti comme suit :

Associations Communales	2021	2020	2019	2018	2017
Anciens combattants	310,00€	310,00€	310,00€	310,00€	310,00€
Sub except ACPG	0,00€	0,00€	65,00€	0,00€	0,00€
Amicale Laïque	100,00€	750,00€	750,00€	750,00€	750,00€
Sub except ALD	0,00€	300,00€	300,00€	300,00€	300,00€
ASD	100,00€	0,00€	2000,00€	2000,00€	2000,00€
Sub except ASD	0,00€	2000,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Boule dampniacaise	100,00€	450,00€	450,00€	450,00€	450,00€
Sub except ACPG	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Chasse	100,00€	310,00€	310,00€	310,00€	310,00€
Sub except Chasse	0,00€	0,00€	300,00€	0,00€	0,00€
Comité des Fêtes	100,00€	750,00€	750,00€	750,00€	750,00€
Sub except Comité	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
APE Parents d'élèves	310,00€	310,00€	310,00€	310,00€	310,00€
Sub except APE	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Pêcheurs	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Restons Jeunes	100,00€	550,00€	550,00€	550,00€	550,00€
Sub except Restons J	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Z'ex rugby	0,00€	50,00€	50,00€	0,00€	0,00€
Ecole Dampniat	0,00€	0,00€	500,00€	500,00€	500,00€
Nounous Family	0,00€	0,00€	0,00€	50,00€	50,00€
Marché de Saint-Jean	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	300,00€
Sub except aux assoc.	200,00€	120,00€	120,00€	120,00€	200,00€
<b>TOTAL</b>	<b>1420,00€</b>	<b>5900,00€</b>	<b>6765,00€</b>	<b>6400,00€</b>	<b>6780,00€</b>



Associations autres	2021	2020	2019	2018	2017
ADIL	39,00€	39,00€	34,00€	34,00€	34,00€
Ass. Dép. Anc. Combat.	31,00€	31,00€	31,00€	31,00€	31,00€
Biblio. Dép. Prêt	31,00€	31,00€	31,00€	31,00€	31,00€
F.A.L. 19	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€
Instance Gérontologie	426,60€	436,20€	450€	448,20€	445,80€
SPA	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€
USEP	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€
Pupilles Ensgt public	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€
ADAPEI	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€
APICEMH	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€
ODCV	50,00€	50,00€	50,00€	50,00€	50,00€
Banque alimentaire	50,00€	50,00€	50,00€	50,00€	50,00€
Restos du coeur	50,00€	50,00€	50,00€	50,00€	50,00€
ASP	150,00€	50,00€	50,00€	50,00€	50,00€
Croix blanche	50,00€	50,00€	50,00€	50,00€	50,00€
Femmes élues Corrèze	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€
APAJH	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€	
APF	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€	
SOS Violences conjug.	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€	
Ligue contre le cancer	20,00€	20,00€	20,00€	20,00€	
CDAD	50,00€	50,00€	150,00€		
Comice arrondissement	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
JMF	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Mutuelle territoriale	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Protection civile	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
<b>TOTAL</b>	<b>1147,60€</b>	<b>1057,20€</b>	<b>1166,00€</b>	<b>1014,20€</b>	<b>931,80€</b>
<b>TOTAL article 6574</b>	<b>2567,60€</b>	<b>6957,20€</b>	<b>7931,00€</b>	<b>7414,20€</b>	<b>7511,80€</b>

### Vote des taux de taxe 2021

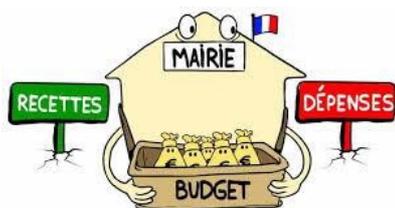
Suite à la réforme de la taxe d'habitation (TH), la commune ne perçoit plus de taxe d'habitation, à l'exception des résidences secondaires.

Les revenus les plus élevés vont progressivement être exonérés de TH pour l'habitation principale, ce d'ici 3 ans, à raison d'1/3 par an.

Pour autant, le montant de la taxe foncière, inchangée depuis 2009 au taux de 23,89%, apparaîtra sur votre feuille d'imposition à 45,24% correspondant à la taxe foncière actuelle augmentée du reversement compensatoire de celle du département de 21,35%.

**Cela ne correspond en aucun cas à une augmentation de la part communale.**

### Vote du budget primitif 2021 de la commune



**Fonctionnement : 982 942,12 € / Investissement : 244 772 €**

**Total budget : 1 227 714,41 € / Adopté à l'unanimité.**

### Vote du budget primitif 2021 du lotissement

**Total budget : 216 806,19 € / Adopté à l'unanimité.**

### Participation 2021 aux dépenses de fonctionnement de la Fédération départementale d'Electrification et des communes de la Corrèze

Monsieur le maire propose la mise en recouvrement par les services fiscaux du montant des contributions fiscalisées pour l'année 2020, à savoir une somme de 1 575,72 € / Adopté à l'unanimité.

### Participation financière en faveur de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes de l'arrondissement de Brive

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler son adhésion 2021 à la Mission Locale pour la somme de 609,45€ (calculée sur la base de 0,85€ par habitant)

### Organisation du temps scolaire pour la rentrée de septembre 2021

Le conseil municipal demande à l'unanimité que soit reconduite une dérogation à l'organisation du temps scolaire à compter de la rentrée 2021, à savoir une semaine de 4 jours avec répartition des enseignements sur 8 demi-journées : les lundis, mardis, jeudis et vendredis, suivant les horaires ci-après :

Cycle II : 8h30-11h30 et 13h00-16h00    Cycle III : 8h30-12h00 et 13h30-16h00.

## **Démarche à caractère pédagogique pour les enfants entrant en 6<sup>ème</sup>**

Le conseil municipal décide à l'unanimité, dans le cadre d'une démarche à caractère pédagogique, d'offrir un dictionnaire aux élèves de l'école primaire de Dampniat entrant en 6<sup>ème</sup> au collège chaque année. Cette démarche 2021 concerne 12 élèves pour un montant de 234,72 € TTC / Adopté à l'unanimité.

## **Participation financière aux classes découvertes 2021 :**

Si concrétisation des classes découvertes suivant l'évolution de la crise sanitaire, elles seront financées comme suit :

Cycle II : 3 jours à Bugeat pour 29 élèves

210€ par élève pris en charge par le CD19 (84€), la municipalité (63€) et chaque famille (63€), soit un total de 1827€ à charge de la municipalité.

Cycle III : 8 jours à Chamonix pour 25 élèves

602€ par élève pris en charge par le CD19 (240,80€), la municipalité (180,60€) et chaque famille (180,60€)

Soit un total de 4515€ à charge de la municipalité.

**Dernière minute** : Les 2 classes découvertes viennent d'être annulées sur directive académique.

Elles seront remplacées par une journée le 21 mai 2021 à l'espace des Mille Sources à Bugeat, pour l'ensemble des élèves.

## **Convention territoriale globale 2021-2025 :**

La CTG sera signée par la CAF, la CABB et les collectivités signataires d'une CEJ au 31/12/2020, ce pour une période allant du 01/01/2021 au 31/12/2025.

Le programme territorial d'actions s'articule autour de 4 enjeux :

- des enjeux transversaux : accès aux droits, accessibilité et solidarité,
- le maintien et la dynamisation de l'offre d'accueil petite enfance,
- la continuité éducative, la qualité d'accueil et d'accompagnement,
- l'animation de la vie sociale.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer ladite convention et prendre toute disposition pour veiller à la bonne exécution du dispositif.

## **Frais de solarisation 2018-2019 pour les enfants de Dampniat inscrits dans des écoles brivistes :**

Une participation de 555,50€ est demandée pour un enfant ayant fréquenté une école de Brive une partie de l'année.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner tous pouvoirs au maire pour mandater cette somme.

## **Travaux d'entretien et de mise aux normes de l'église (annule et remplace la délibération du CM du 17 /02/2021)**

Ces travaux concernent :

- le changement du chauffage et de l'éclairage de l'église,
- la mise aux normes moteur et commandes des cloches,
- le ressuyé-entretien de la toiture,
- la restauration du plancher de la chapelle de la Vierge, de la tribune et de l'escalier bois.

Après consultations, ont été retenues les entreprises ci-après :

Chauffage : entreprise SNTBI pour 11851€HT

Toiture : entreprise Patier pour 2880€HT

Boiseries plancher, tribune escalier : BS Solutions (Dampniat)



Prises en compte les aides du CD 19 et de la CABB (FST) : le plan de financement s'établit comme suit :

Coût du projet : 24115€HT → CD19: 25%, soit 6029€, CABB (FST) : 25%, soit 6029€, autofinancement : 12057€

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de prendre l'attache de principe du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, ainsi que de la Direction Régionale des Monuments Historiques (DRMH),
- de solliciter les aides envisagées,
- d'autoriser le maire à prendre toutes dispositions pour l'exécution de cette délibération.

## **Redevance d'occupation du domaine public Orange 2021 pour 2020**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter Orange pour le versement de ladite redevance au titre de l'année 2020 pour un montant de 1467€, encaissé sur le budget 2021.

## Adhésion 2021 AMF et ADM 19

Le Maire propose de renouveler notre adhésion à l'Association des Maires de France (AMF) et l'Association des Maires de Corrèze (ADM19) et de s'acquitter de la cotisation annuelle pour d'un montant fixé pour 2021 à 238,04€. Adopté à l'unanimité.

## Redevance d'occupation du domaine public ENEDIS 2020

Pour 2020, le montant de la redevance d'occupation du domaine public électricité s'élève à 212 €. Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré décide à l'unanimité d'adopter les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

## POINT TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS



### Travaux aux Rasclies, aux Aiguilles et au Sapinier

La voirie et ses abords ont souffert comme partout des intempéries de ces derniers mois. Aussi la municipalité a-t-elle engagé les budgets nécessaires, soit plus de 20 000€, aidée en cela par le Conseil départemental à hauteur de 10 000€, ce, pour que soient effectués les travaux nécessaires à sa réfection, pour un total TTC de 30 605€.

La route d'accès aux Rasclies (en bordure de RD14) a ainsi été remise en état par un enrochement pour son soutènement. Ont suivi des travaux aux Aiguilles par la modification d'un fossé, la création en amont d'un bassin de rétention d'eau de ruissellement équipé d'un avaloir avec une grille de protection, le surplus d'eau étant alors amené jusqu'à la Roanne par un aménagement spécifique.

Enfin la voie en bordure de canal du moulin du Sapinier vient d'être consolidée par un enrochement avant un inévitable écroulement dans le canal d'amenée.

## INFOS - INFOS - INFOS - INFOS

### INFO ARS : DEPISTAGE COVID POUR TOUS LE 28 MAI A DAMPNIAT, SANS RENDEZ-VOUS

Dépistage gratuit, ouvert à tous, sans rendez-vous le **vendredi 28 mai de 13h à 18h**, salle du presbytère. Se munir d'un masque, d'une pièce d'identité, de sa carte vitale.



### ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES : LES DIMANCHES 20 ET 27 JUIN



Compte-tenu de la crise sanitaire liée au Covid-19, les élections auront légalement lieu à la salle des fêtes.

Le vote pour les élections départementales puis pour les régionales sera facilité par la mise en place d'un dispositif de circulation et de vote évitant toutes confusions et erreurs.

Dans tous les cas le respect par chacun des gestes barrières sera indispensable.

### NOUVEL ADRESSAGE : DENOMINATION DES VOIES, NUMEROTATION DES HABITATIONS

A de rares exceptions près dues à de nécessaires réajustements de réalisation ou de commandes, les plaques de dénominations des rues et voies ont été mises en place sur la commune.

Une majorité d'entre nous ont également posé les plaques de numérotation des habitations.

Merci à celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait de s'y employer et, le cas échéant, de proposer de l'aide à tel voisin(e) qui ne les ont pas encore posées.

*Important*

### Rappel de libellé des nouvelles adresses :

**Votre nouvelle adresse doit être très exactement libellée comme suit :** (majuscules et minuscules comprises):

1. NOM et Prénom

2. Nom du lieu-dit (facultatif)\*

3. NUMERO ET NOM DE LA VOIE

4. CODE POSTAL ET COMMUNE

DUMAS Christophe

(Le Puy Vert)\*

250 ROUTE DE LA BERGERIE

19360 DAMPNIAT

## RENTREE DE SEPTEMBRE 2021 : INSCRIPTION ET ADMISSION A L'ECOLE

La procédure s'effectue comme pour toute école en 2 temps consécutifs :

1) Les inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2021 sont possibles dès à présent, et ce jusqu'au vendredi 18 juin 2021.

Elles ont lieu en mairie aux jours et heures ouvrables, de préférence sur rendez-vous → contact mairie : 05.55.25.70.21

2) Les admissions s'effectuent auprès du directeur de l'école les soirs à compter de 16h30 et sur rendez-vous, ce dès le lundi 26 avril 2021 → contact avec le directeur de l'école : Mathieu Saunier : 05.55.84.60.59

Merci de bien vouloir effectuer au plus tôt à ces différentes démarches, afin d'optimiser la préparation de la rentrée scolaire et l'organisation de l'école.

En cas d'impondérables liés à la pandémie actuelle, un contact téléphonique est a minima toujours possible.



**Transport scolaire** : Il devient dès septembre 2021 une compétence de la CABB.

Dossier complet sur [www.dampniat.com](http://www.dampniat.com) . ► Pensez à vous inscrire d'ores et déjà.



**Transport scolaire**

À compter de **septembre 2021**, le transport des élèves sera assuré par la **Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive**.

**Inscriptions entre le 1<sup>er</sup> juin et le 15 juillet**  
**Pensez-y!**

Ouverture des inscriptions en ligne à partir du 1<sup>er</sup> juin jusqu'au 15 juillet

Au-delà de cette date, une majoration de 20€ sera appliquée.

Vous habitez dans l'une des 48 communes de l'Agglo.

Inscrivez-vous en ligne sur [www.agglodebrive.fr](http://www.agglodebrive.fr) : c'est plus simple et plus rapide!

Infos et contacts : 05 55 74 99 27 ou [transportscolaire@agglodebrive.fr](mailto:transportscolaire@agglodebrive.fr)

**La CABB et ses 48 communes :**

Alassac / Ayen / Brignac-la-Plaine / Brive-la-Gaillarde / Chabrignac / Charrier-Ferrière Chasteaux / Cosnac / Cublac / Dampniat / Donzenac / Estivals / Estivaux / Jugeals-Nazareth La-Chapelle-aux-Brocs / Juillac / Larche / Lascaux / Ussac-sur-Couze / Louignac / Malemort Mansac / Noailles / Nespouls / Objat / Perpezac-le-Blanc / Rosiers-de-Juillac / Sadroc Saint-Aulaire / Saint-Bonnet-la-Rivière / Saint-Bonnet-l'Entantier / Saint-Cernin-de-Larche Saint-Cyprien / Saint-Cyr-la-Roche / Saint-Pantaléon-de-Larche / Saint-Pardoux-l'Ortigier Saint-Robert / Saint-Solve / Saint-Viance / Sainte-Férelle / Segonzac / Turenne / Ussac / Auzet / Vars-sur-Roseix / Vignols / Voutezac / Yssandon.

Si vous habitez dans l'une de ces communes et si vous êtes domicilié à plus d'1 km de l'établissement scolaire, inscrivez votre (vos) enfant(s) sur le site [www.agglodebrive.fr](http://www.agglodebrive.fr)

- Votre enfant utilise le transport scolaire de la CABB, renouvelez votre inscription sur [www.agglodebrive.fr](http://www.agglodebrive.fr)
- Votre enfant utilise le transport scolaire de la Région Nouvelle Aquitaine, inscrivez-vous dorénavant sur [www.agglodebrive.fr](http://www.agglodebrive.fr)
- Votre enfant n'a jamais utilisé le transport scolaire, inscrivez-vous sur [www.agglodebrive.fr](http://www.agglodebrive.fr)

Le site [www.agglodebrive.fr](http://www.agglodebrive.fr) vous permet de :

- Consulter les horaires et les services de transport scolaire près de chez vous.
- Visualiser les points d'arrêts.
- Connaître la tarification applicable

Pour toutes vos questions : [transportscolaire@agglodebrive.fr](mailto:transportscolaire@agglodebrive.fr) ou 05 55 74 99 27

## UNE REGLE ESSENTIELLE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE : NE PAS DERANGER LES AUTRES

L'arrêté préfectoral du 24 novembre 1999 précise :



**Rappel** : Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques sur la voie publique. Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau n'est plus sous la surveillance effective de son maître et est éloigné de son propriétaire d'une distance dépassant 100m ou hors de portée de voix.

Article 19 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitations, des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour comme de nuit.



**Rappel** : Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,
- les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Article 20 : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

## PARTI DES DERNIERES INFOS A LIRE SUR LE SITE WWW.DAMPNIAT.COM

Rubrique infos jeunes, élagage lignes électriques, aide à l'achat d'un vélo électrique, dépendance et aidants etc.

# VIE ASSOCIATIVE - AGENDA (esquisse...) DES PROCHAINES ACTIVITES

## Rappel :

L'arrêté municipal du 11 mai 2020 concernant l'utilisation des locaux associatifs et aux salles communales n'a pas été abrogé à ce jour.

➡ CHAQUE PRESIDENT D'ASSOCIATION EST RESPONSABLE DE L'APPLICATION UNE ET ENTIERE DE CET ARRÊTE.

## APE & ECOLE :

**Vendredi 25 juin :** La fête de l'école initialement prévue à cette date est annulée pour cause de covid.



Contacts et renseignements : Christelle de Lémos, tél : 06.02.31.02.99

## ASD Rugby :

**Dimanche 25 avril :** Reprise des entraînements "au stade 3" = travail du physique, jeux de passes, sans contacts autres que les contacts humains qui ont tant manqué à tous!

**Dimanche 27 juin :** Vide-greniers organisé par l'ASD

Contact et renseignements : tél : 06.22.85.37.86



## CHASSE :

**Samedi 5 et dimanche 6 septembre :** Ball trap: dates à confirmer

Contacts et renseignements : Daniel Roche, tél : 06.87.30.00.85



## ALD:

**Samedi 10 juillet :** 13<sup>ème</sup> Concert aux Champs, récital flûte & harpe

Jean-Robert Gasciarino, flûte & Dominique Piussan, harpe

Contact et renseignements : [www.dampniat.com](http://www.dampniat.com) ou [concert.aux.champs@gmail.com](mailto:concert.aux.champs@gmail.com) ou tél : 06.77.03.73.50

*NB : Le concert respectera toutes les normes sanitaires en vigueur au 10 juillet 2021, notamment en termes de distanciation et de port du masque.*



**Samedi 25 septembre: balade contée :** « entre prades et susquetous », à la découverte de nos noms de lieux.

Intervenant : Jean-François Vignaud (Institut d'Etudes occitanes)

Contact et renseignements : [www.dampniat.com](http://www.dampniat.com) ou [contact@aldampniat.fr](mailto:contact@aldampniat.fr) ou tél : 06.81.80.15.48



## RESTONS JEUNES :

**Samedi 26 juin à 14h30: Assemblée générale,** ancien restaurant « Chez Guite ».

Contacts et renseignements : Annie Dachet, tél : 06.63.68.83.23



**DAMPNIAT**  
**VIDE GRENIER**  
DIMANCHE 27 JUIN  
STADE DES 10 COLLINES  
7H A 18H  
ORGANISE PAR L'AS DAMPNIAT  
RESERVATION / RENSEIGNEMENTS :  
06 22 85 37 86  
3 € LE METRE LINEAIRE  
RESTAURATION & BOISSONS  
RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE COVID (PREVOIR MASQUE)  
(DATE LIMITE DE RESERVATION 25/06/2021)

**CONCERT AUX CHAMPS DAMPNIAT**  
Eglise Saint-Pardoux  
SAM 10 JUILLET 21 H  
Jean-Robert Gasciarino, flûte & Dominique Piussan, harpe  
**Récital flûte & harpe**  
FANTAISIE: Gabriel Faure, Franz Doppler, Camille Saint-Saëns, François Borne  
Reservations concert.aux.champs@gmail.com ou tél 06.77.03.73.50  
Entrée: 15€, gratuit pour moins de 12 ans.

**DAMPNIAT**  
**Balade contée**  
entre "prades et susquetous"  
à la découverte de nos noms de lieux  
SAM 25 SEPT 2021  
Rdv à 14h sur la place  
en compagnie de Jean-François Vignaud  
Institut d'Etudes Occitanes  
Consignes sanitaires:  
L'application des consignes de moment conditionneront le maintien de la balade et la participation de chacune(s).  
Sur inscriptions uniquement, avant le 02 octobre, gratuite pour tous  
Tél: 06.81.80.15.48 ou par mail: contact@aldampniat.fr  
ALD

**Reprise des activités associatives**

Ape école, arts plastiques, belote, boule, chasse, chorale, commémorations, concerts, espagnol, fête votive, jeux, gym, loto, marché de Saint-Jean, pêche, randonnée, tarot, rugby etc

**Tous ensemble, avec le soutien de la municipalité**

**NOUS REUSSIRONS!**